



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 57359

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre délégué à la ville sur la question de la médiation sociale. Depuis plus de dix ans, se développent de nombreuses pratiques visant au renforcement du lien social et au règlement des conflits de la vie quotidienne dans les lieux de proximité : écoles, transports publics, grandes surfaces commerciales, groupes d'immeubles et toutes sortes d'espaces publics. Correspondants de nuit, femmes relais, agents d'ambiance, médiateurs sociaux, ces différentes activités se sont créées sous des statuts différents et ont connu un accroissement important avec la mise en place des emplois-jeunes « agents locaux de médiation sociale ». Répondant à de véritables besoins, ces activités demeurent fragiles et, dans certains cas, mal organisées. Les médiateurs, eux-mêmes, réclament plus de formation, une clarification de leurs missions et une meilleure prise en compte de leur action par les services publics de droit commun. En conséquence, il lui demande s'il lui semble utile de reconnaître voire de professionnaliser la médiation sociale en vue de diffuser une culture de la régulation des conflits et de la reconstruction du lien social.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57359

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 759